PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2010

L'an deux mille dix, et le vingt décembre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULIN Michel, Maire.

Présents:

Mmes, ROUMEJON Solange, Mme FERNANDEZ Véronique, SANTOUCHI Florence MM. PAULIN Michel, CARON Michel, CHAY Gilles, LABESSE Jacques, PIALOT Bernard, BOURDON Michel, GLAS Pascal, Mr REBOLLO Jacques, THOULOUZE Philippe,

Absents excusés : GUEIFFIER Michèle procuration à Mr REBOLLO

CADENET Patrice procuration à Mme ROUMEJON

GEYNET Sylvain

Secrétaire: Mme SANTOUCHI Florence a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 19 heures 00.

Lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la réunion du 25/11/2010. Signatures.

LOCATION SALLE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du centre de formation CEAS FORMATION donnant son accord pour la location de la salle de réunion pour un montant de 100 €.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

Donne un avis favorable à cette proposition et décide de louer pour un montant de 100 € par semaine la salle de réunion au centre de formation.

CONVENTION DDTM/COMMUNE

Intruction de demandes relatives à l'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention entre l'Etat et la commune de Sernhac pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes relatives à l'occupation des sols.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

-Donne un avis favorable à cette proposition

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, y compris la Convention.

TARIFICATION CENTRE LOISIRS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une tarification modulée en fonction des capacités contributives des familles pour le centre de loisir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Décide la tarification suivante à compter du 01 janvier 2011 :

HABITANT COMMUNES SERNHAC - MEYNES

Revenu A-2		Participation journée	Participation 1/2 journée uniquement	
De :0	à 29.524 €	14,50 €	8€	les mercredis
29.525	5 € à 45.376 €	15,50 €	9€	des temps
45.37	7 € à 100.780 €	16,50 €	10 €	scolaires
100.78	81 € à 202.638 €	17.50 €	11 €	

EXTERIEUR

Revenu A-2		Participation journée	Participation 1/2 journée uniquement	
De :0	à 29.524 €	15,00 €	8 €	les mercredis
29.525	€ à 45.376 €	16,00 €	9€	des temps
45.377	€ à 100.780 €	17,00 €	10 €	scolaires
100.78	1 € à 202.638 €	18,00 €	11 €	

Cette délibération annule et remplace celle du 20 mai 2009

Levée de la séance 19 H 30